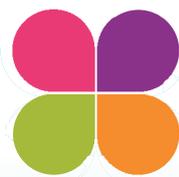


LA MAISON POUR TOUS

La solution coopérative immobilière



& Vous
N° 7 juillet-Aout



La Maison Pour Tous prend soin de ses aînés



Mme Éloïse SCHNEIDER - administratrice de La Maison Pour Tous
Mme DEMOUGEOT - locataire de La Maison Pour Tous
M. Clément PERNOT - Président de La Maison Pour Tous
M. Eric POLI - Directeur Général de La Maison Pour Tous

Dans le prolongement de l'action menée l'été dernier, Clément PERNOT - Président et Eric POLI - Directeur Général, restent plus que jamais attentifs au bien-être des locataires en cette période de fortes chaleurs.



Cette année, ils ont eu le plaisir de remettre aux aînés de 80 ans et plus, **My Bottle** l'accessoire indispensable pour hydrater leur été.



M. Eric POLI - Directeur Général de La Maison Pour Tous
Mme BUCHIN - locataire de La Maison Pour Tous
Mme Sophie GUILLAUME KNAFF - chargée de clientèle
M. Jean-François GAILLARD - administrateur de La Maison Pour Tous
M. Julien WENCK - chargé de secteur et vie sociale à La Maison Pour Tous

La distribution a eu lieu dans tout le département du Jura par le biais de nos chargé(e)s de secteur, le contact humain a ainsi été favorisé et a contribué à rompre l'isolement. Nous remercions les personnes à qui nous avons rendu visite pour leur accueil et leur gentillesse.

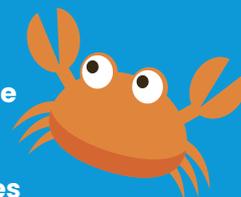


Attention aux périodes de fortes chaleurs

L'été est là accompagné de ses épisodes caniculaires et de ses fortes chaleurs. Comme chaque année, nous réitérons le même message : protégez-vous, soyez attentifs à votre entourage et à vos animaux de compagnie également.

Quelques gestes essentiels...

- Boire de l'eau régulièrement
- Éviter les efforts physiques
- Maintenir votre logement au frais
- Hydrater vos animaux de compagnie
- Manger léger
- Prendre des nouvelles de vos proches



Enquête de satisfaction locataires

L'enquête de satisfaction des locataires aura lieu entre le **lundi 21 et le jeudi 31 août 2023**.

La société AVISO CONSEIL prendra contact avec vous par téléphone.

Comment régler votre loyer ?

Choisissez le mode de paiement qui vous convient
le mieux parmi les 5 possibilités qui s'offrent à vous :

Prélèvement automatique

Simple, rapide, gratuit et sécurisé : vous pouvez choisir la date de prélèvement qui vous convient le mieux : le 8 ou le 15 de chaque mois. Demandez un mandat SEPA à nos services et renvoyez-le muni de votre RIB.

Règlement par chèque

Libellé à l'ordre de « La Maison Pour Tous » accompagné du talon de l'avis de paiement sans l'agrafer ni le coller.

LA MAISON POUR TOUS - MONTMOROT
CS 80484 - 39007 Lons-le-Saunier cedex

Règlement par carte bancaire

En agence sur rendez-vous

Munissez-vous de votre avis de paiement et réglez votre loyer en agence en ayant **préalablement pris rendez-vous** par téléphone au 03 84 35 14 96.

Depuis votre espace locataire

Effectuez le paiement de votre loyer en ligne directement sur internet depuis votre espace locataire accessible depuis le site internet

www.lmpt-coop.fr

Vous n'avez pas encore d'espace ? Pensez à le créer, au besoin, nos équipes restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Virement automatique

Il vous évite d'avoir à saisir un nouvel ordre à chaque échéance de paiement. Facile à mettre en place, il est possible de le faire directement depuis votre application bancaire. Contactez-nous pour obtenir nos coordonnées bancaires.

Règlement en espèces

Présentez-vous au bureau de poste de votre choix muni de votre avis de paiement et d'une carte d'identité dont **le nom et prénom** correspondent **exactement à ceux de votre avis de paiement.**



ce service vous sera facturé 4€ par La Poste à chaque versement. la réglementation sur le paiement en bureau de poste a évolué depuis le 23 mai 2023.

Le montant des paiements mensuels en espèces en bureau de poste est désormais plafonné à 600€ maximum par mois. Si le montant que vous devez régler est supérieur à 600 euros, vous devrez utiliser un autre mode de règlement.

Maintien de la certification AFNOR ISO 9001

La SCIC HLM La Maison Pour Tous est contrôlée à travers un audit une fois par an par l'AFNOR dans le cadre de sa certification AFAQ ISO 9001 qui est valable pour une durée de 3 ans (1 audit de renouvellement et 2 audits de suivi).

En Mars 2023, un audit de suivi a été réalisé. Il nous permet d'évaluer nos méthodes et nos procédures dans le but d'améliorer la qualité des prestations qui vous sont fournies tout en ayant une oreille attentive pour répondre au mieux à vos sollicitations.

Flasher le QR code pour en savoir plus, découvrez notre vidéo :



Rejoignez-nous sur :



www.lmpt-coop.fr

Directeur de la publication : Éric POLI, Directeur Général - Rédaction : service Communication & Marketing
Graphisme : ABM Graphic - Photos : service Communication et Marketing - Impression : Corus